

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### Du 8 Septembre 2025

L'an 2025 et le 8 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de PRINCE Lucien, Maire

**Présents** : M. PRINCE Lucien, Maire, Mmes : AUGUIN Maryse, BARRÉ Catherine, COTTEREAU Nadège, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, MM : DOUCHET Mickaël, GIRARD Guy, LIAIGRE Sylvain, PERCHOT Noël

**Absents** : Mmes : BOUCHEREAU Manuela et LACAN Sylvaine, MM : PALLADE Gaëtan et RECOQUE Raphaël

**A été nommée secrétaire** : Mme PROUX Nathalie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 03/09/2025

**Date d'affichage des délibérations** : 11/09/2025

Le compte-rendu de la séance du 30 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

#### **Délibération n° 20250901**

##### **Approbation du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI)**

La commune s'est engagée depuis plusieurs mois dans l'élaboration d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI). Ce projet vise à répondre aux enjeux de sécurité pour la population ainsi que pour l'ensemble des bâtiments et ouvrages situés sur le territoire communal.

Le Maire présente aux élus municipaux les principaux éléments du projet de schéma.

**VU** les articles L.2213-32 et L.2225-1 à L.2225-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs à la gestion de l'eau pour la DECI ;

**VU** les articles R.2225-1 à R.2225-10 du CGCT portant sur les règles, procédures et contrôle des points d'eau incendie ;

**VU** le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la DECI portant sur les règles d'implantation et de gestion des points d'eau servant à la défense incendie ;

**VU** l'arrêté n°INTE1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°17 DSIS 1789 du 29 août 2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie ;

**VU** les avis sollicités auprès des services intéressés mentionnés à l'article R.2225-5 au cours de la procédure ;

**VU** le projet de Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) élaboré conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Considérant :

Le besoin identifié de renforcer la sécurité incendie sur le territoire communal en améliorant la couverture de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ;

Les conclusions du projet de SCDECI, qui identifient les secteurs où la défense incendie doit évoluer au regard du risque à défendre ;

Les propositions apportées pour une meilleure disponibilité de la ressource en eau afin de lutter plus efficacement contre les incendies ;

La nécessité de planifier et d'organiser les aménagements nécessaires sur plusieurs années afin de garantir l'efficacité de la couverture incendie à long terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI), en tant qu'outil de référence pour la gestion et l'amélioration de la couverture incendie sur le territoire communal ;

**ENVISAGE** les aménagements proposés dans le SCDECI dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), incluant une évolution du parc d'hydrants s'appuyant sur le réseau d'eau potable ou par la mise en place ou l'aménagement de points d'eau artificiels, naturels ou autres solutions adaptées aux spécificités locales pour un budget total estimatif de 130 000 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du SCDECI et à la réalisation des aménagements, y compris la signature de tous documents relatifs à ce projet.

#### **Délibération n° 20250902**

##### **Avenant convention de participation aux frais de scolarisation école publique de Saint Maixent sur Vie année scolaire 2024-2025**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'entre les communes de Saint Maixent Vie et de Saint-Révérend une convention pour la participation aux frais de scolarisation des élèves domiciliés à Saint-Révérend qui fréquentent l'école publique de Saint Maixent sur Vie est conclue.

Le Maire donne lecture de l'avenant n°4 qui fixe le montant forfaitaire de la contribution à 815,71 € par élève pour l'année scolaire 2024/2025.

La liste nominative qui recense 4 élèves dont 2 en garde alternée pour l'année scolaire de référence est communiquée aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention avec la mairie de Saint Maixent sur Vie.

#### **Délibération n° 20250903**

##### **Adoption du rapport de la CLECT**

Monsieur le Maire informe les membres présents de la réception d'un courrier de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie par lequel ce dernier adresse le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il indique que conformément au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le montant de l'attribution de compensation doit être adopté par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Monsieur le Maire donne lecture de ce document et rappelle que la commune percevra une attribution de compensation de 22 046,03 €.

Il propose donc au Conseil Municipal de valider le rapport de la CLECT fixant l'Attribution de Compensation définitive.

**VU** le Code Général des Collectivités Locales,

**VU** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

**VU** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 12 juin 2025 annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et prend acte que l'attribution de compensation pour la commune de Saint Révérend s'élèvera à 22 046,03 €.

**Questions diverses :**

- Projet construction Maison Médicale : Le Maire présente aux élus les plans élaborés par le maître d'œuvre. Il indique que le dépôt du permis de construire doit avoir lieu cette semaine. Il ajoute que l'appel d'offres pour les travaux devraient être lancés pour début octobre avec des réponses attendues pour fin octobre. Il souhaite que le chantier démarre en novembre pour une fin au printemps 2026. Il présente également aux élus l'annonce qui a été préparée pour la recherche d'un médecin à plein temps. Il indique que celle-ci devrait être publiée la semaine prochaine.
- Badge accès bâtiments communaux : il indique qu'aujourd'hui la gestion des clés notamment pour la salle de sports et la salle polyvalente est très compliquée. Il explique que de plus en plus de communes mettent en place des serrures connectées ouvrables avec un badge ou un téléphone portable.  
Le Maire prend l'exemple de la location de la salle polyvalente par un particulier qui fait qu'aujourd'hui avec le système actuel de remise des clés, les gens disposent de celle-ci du vendredi après-midi au lundi matin. Le système de badge permettra de mieux réguler les entrées et sorties. Il indique que dans un premier temps le système va être installé sur la salle sports-polyvalente et la mairie. Il indique que le coût est d'environ 3 500 €.
- Point sur les travaux rue de la Sciaudière : Mickaël DOUCHET indique que les travaux d'enfouissement vont bientôt commencer avec une première réunion préparatoire mercredi 10 septembre. Le début des travaux de terrassement est prévu pour fin octobre sur une durée de 1 mois. La mise en service est prévu pour janvier-février 2026, la dépose des câbles pour mars, les poteaux et la remise en place de l'éclairage public pour mars-avril.
- Le Maire explique que Monsieur Schlosser a sollicité la commune de Saint Révérend pour acheter une portion de chemin à La Baudonnière. Il présente aux élus un plan du secteur et indique que la portion à vendre fait environ 110 m<sup>2</sup>. Il ajoute que l'ensemble des frais liés à la réalisation de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- Le Maire fait part aux conseillers municipaux qu'il a reçu une demande de la directrice de l'école Saint Joseph qui travaille cette année sur les symboles de la France pour apposer conformément à la loi Peillon de 2013, les drapeaux français et européens et la devise de la République sur la façade de l'établissement. La commune va procéder à son acquisition.
- Décisions du Maire du 24 juin au 2 septembre 2025
  - Devis pour licence protection téléphonie mobile avec la société ORANGE pour un montant annuel de 94,78 € TTC.
  - Devis pour formation logiciel bibliothèque avec la société BGM pour un montant de 150 € TTC.
  - Devis pour complément vaisselle restaurant scolaire et salle polyvalente avec la société OUESTOTEL pour un montant de 576,58 € TTC.
  - Devis pour remplacement tinte ment des heures église avec la société LUSSAULT pour un montant de 1 303,72 € TTC.
  - Devis pour étude de sol projet maison médicale avec la société GEOTERRA pour un montant de 2 460 € TTC.
  - Devis pour mission contrôle technique projet maison médicale avec la société SOCOTEC pour un montant de 4 200 € TTC.
  - Devis pour drapeaux France et Europe avec la société DOUBLET pour un montant de 212,40 € TTC.
- Conseil Municipal des Enfants : Sabrina PROUTEAU indique que les élus ont fait leur réunion de rentrée la semaine dernière. Une initiation aux gestes de premier secours va être proposé fin octobre-début novembre. L'opération « Nettoyons notre commune » le samedi 4 octobre à 9h30, élections des nouveaux élus du CME le vendredi 10 octobre. Enfin elle indique que 137 € ont été récoltés lors de Saint Rev en Fête, le chèque sera remis le 23 septembre à 19h00 à la mairie à l'association « Chiens et Guides d'Aveugles de l'Ouest ».

- Le Maire explique que début août, Madame Maryse AUGUIN a été contacté par une société qui a découvert que l'affiche élaboré pour le marché des producteurs est un plagiat d'une affiche réalisée par leur soin pour une manifestation d'une autre commune. Maryse AUGUIN a contacté le Maire qui lui a demandé les coordonnées de la société. Il ajoute que lors de la création de l'affiche, Maryse AUGUIN lui a précisé que c'était avec l'aide de sa fille qu'elle a créé l'affiche il y a 5 ans.

Il montre aux élus l'affiche originale et l'affiche pour Saint Révérend et indique qu'il a eu un entretien téléphonique avec une personne de la société à ce sujet. Après négociation, il informe les élus que la commune a versé une indemnité de 1 200 € TTC en réparation du préjudice subi.
- Maryse AUGUIN revient sur le marché des producteurs du 22 août. Elle indique qu'il y avait en début de soirée autant de monde que l'année dernière., mais moins par la suite à cause du feu d'artifice à Saint Hilaire de Riez. Elle ajoute que les producteurs ont semblé satisfaits. Noël PERCHOT va dans le même sens et remercie les gens qui ont aidé au rangement.
- Sabrina PROUTEAU indique que le forum des associations a attiré peu de monde cette année malgré la présence de nombreuses associations. Le maire estime que cette manifestation doit avoir lieu en même temps que la rencontre des nouveaux arrivants.
- Maryse AUGUIN évoque les animations à venir :

  - Exposition Journées du Patrimoine le 20 septembre avec la mise à l'honneur du quartier du Pont Rouge, le Pâtis Maria et le tombeau Goupilleau. L'inauguration est prévue à 11h00.
  - Le dimanche 21 septembre, la bibliothèque Mille et Une Pages organise une balade découverte sur l'histoire de différents points de la commune.
  - Octobre Rose avec une marche prévue le 19 octobre à 10h00. Les hommes pourront venir cette année.
- La Maire porte à la connaissance de l'Assemblée six Déclaration d'Intention d'Aliéner 7 rue du Grand Pâtis, 8 rue Vincent Michon, 15 rue du Birot, 19 rue de la Grotte, 38 rue René Bazin et une parcelle dans le PRL des Portes de Saint Gilles. Conformément à la délégation donnée par le Conseil Municipal, l'exercice du droit de préemption est exercé directement par Monsieur le Maire.
- Ressources Humaines :

  - Julien ROUILLER informe les élus que le contrat assurance groupe risque statutaire actuel conclu à l'échelle de la Vendée avec CNP Assurances arrive à son terme le 31 décembre 2025. Il rappelle que le Conseil Municipal a délibéré en 2024 pour donner mandat au Centre de Gestion afin de lancer un nouvel appel d'offres pour la période 2026-2029. Il donne lecture d'un courrier du Centre de Gestion nous indiquant qu'après une phase de négociation avec les assureurs candidats, ils ont conclu avec CNP Assurances un nouveau contrat d'une durée de 4 ans avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une rencontre pour nous présenter le nouveau contrat est prévue le 11 septembre à destination des responsables administratifs des collectivités territoriales. Ce point sera soumis à délibération lors du prochain Conseil.
  - Le Secrétaire de Mairie donne lecture d'un courrier du Centre de Gestion indiquant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 les employeurs territoriaux devront participer à la complémentaire santé de leurs agents, uniquement pour ceux qui ont un contrat individuel labellisé. Un contrat collectif à adhésion facultative devrait être proposé aux collectivités qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2027. La commune devra délibérer avant le 31 décembre sur le montant de la contribution employeur qui est de 15 € brut minimum.
- Le Maire présente la synthèse du rapport d'exploitation de l'éclairage public 2024 réalisé par le Sydev. Il met en avant le remplacement des boules et les économies d'énergies réalisées grâce aux ampoules Led.
- Le rapport d'activités 2023 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est disponible à l'accueil de la mairie.
- Affaires Communautaires :

  - Le Maire indique qu'il a été alerté par les parents habitants Chemin de la Bataille que la Communauté d'Agglomération supprimait l'arrêt de transport scolaire du Pin. Suite à cela, il a contacté les services communautaires et le Vice-Président en charge de ce dossier pour alerter sur cette problématique. Un courrier signé conjointement avec le maire de Coëx a été transmis au Président de l'agglomération pour demander le maintien de cet arrêt. Finalement l'arrêt est maintenu pour l'année scolaire 2025-2026.

- Sabrina PROUTEAU informe que l'épicerie solidaire intercommunale ouvre le 24 septembre prochain.
- Maryse AUGUIN informe que le festival intercommunal « Pourquoi Pas » démarre en fin de semaine.
- Lucien PRINCE indique que 5 courses de cyclo-cross sont organisées le dimanche 28 septembre par le club de cyclisme de Saint Hilaire de Riez sur le site du moulin. Il détaille le parcours qui sera emprunté.
- Le Maire explique que les jeunes agriculteurs du canton organisent un tournoi de Cornhole le samedi 25 octobre dans la salle de sports.
- Sylvain LIAIGRE présente aux élus le devis de la société Eden Com qui comprend la fourniture et la pose d'un pare-ballons, également la fourniture et la pose d'une structure de jeux et d'un sol amortissant à l'accueil périscolaire et de loisirs. La pose et le scellement des poteaux va être réalisé par les services techniques de la commune, ce qui va permettre d'économiser plus de 3 437,50 € sur le devis présenté. Le devis final sera de 13 284,47 € TTC. Il présente ensuite la fiche technique et le plan d'implantation. Il indique que la directrice de la structure est satisfaite de ces équipements à venir.
- Sylvain LIAIGRE explique que le ravalement de façade des logements rue René Bazin est prévu pour cette année. 3 devis ont été demandés (ROGER S.A.S, BONNAUD PEINTURE et SARL GAUVRIT) avec lavage haute pression, traitement anti-mousse, une couche d'impression et 2 couches de finition. La commission bâtiments a retenu BONNAUD PEINTURE pour 14 893,56 € TTC.
- Noël PERCHOT demande ce qu'il en est du site internet de la commune. Le Secrétaire de Mairie lui répond que la bascule vers le nouveau site a été réalisé trop rapidement. Il indique qu'il serait bien de faire une commission Communication à ce sujet, ainsi que pour évoquer l'élaboration du prochain bulletin municipal.
- Le Maire indique que la boîte à livres va être remise en place d'ici 15 jours.

La séance est levée à 22h04.

En mairie, le 20 octobre 2025

La Secrétaire de Séance,  
Nathalie PROUX

Le Maire,  
Lucien PRINCE


